

**Séance du mardi 09 avril 2024**

Date de la convocation: 03/04/2024

**Membres en exercice :** 10  
*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre CHAMOULEAUD,*

**Présents :** 8  
**Présents :** Jean-Pierre CHAMOULEAUD, Jean-Jacques VIGNAUD, Pierre CARETTE, Annette PARCELIER, Carole PETITJEANNIN, Johanne DELISLE, Nathalie LIZARD, Frédéric PASTURAUD

**Votants :** 8

**Secrétaire de séance:** PARCELIER Annette  
**Excusés:** Maxime BOYER, Marie LEVRAUT  
**Absents:**

**Objet: Avis concernant le programme pluriannuel de gestion des rivières du SyBTB - DE\_2024\_023**

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Syndicat, une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.
- Cette enquête, d'une durée de 31 jours a été menée du 26 février 2024 au 27 mars 2024 sur les communes de : Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur-Bonnière, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonnière, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat- Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonnière, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

L'avis de notre Commune est attendu entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de donner un avis favorable au projet précité.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
JP CHAMOULEAUD



AGEDI Dépôt Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2024 016-211601356-20240409-DE_2024_023-DE